



TELLIN

Bulletin Communal - bimestriel juin 2010 - n° 127



L'Echo de nos Clochers

www.tellin.be



d'Alzon Collège

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL
ET TECHNIQUE DE TRANSITION
À BURE (Tellin)

Une permanence 'inscriptions'
sera assurée dans notre établissement
du 1^{er} au 17 juillet et du 9 au 31 août 2010,
du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h



Rue de Han, 1
6927 BURE
Tél. : 084/36 02 80
Fax : 084/36 62 49

www.dalzon.be
administration@dalzon.be

TERRAINS A BATIR A VENDRE

Libramont - Dinant Achêne - Wanlin...

Terrains viabilisés
libres de constructeur

INFOS: 02/711.55.58

Visitez notre site
WWW.DANNEELS.BE
pour découvrir nos autres Offres



VOUS CHERCHEZ UNE AIDE MENAGERE ?



7,50€ de l'heure
et 5,25€ après déduction fiscale.

Vous ne désirez que 2 heures tous les
quinze jours ? Chez nous c'est possible !

Ce service comprend : nettoyage de votre
maison – le repassage à votre domicile
le transport des personnes
les courses ménagères.

TELLIN : 084/36 73 47 Mme Vanacker
0473/20 17 15 Melle Brilot

Menuiserie Clarinval Cyprien
Petite Menuiserie et réparations en tous genres
Rue de Charleville 22,
5575 Gedinne

Tél: 061/61.53.00
G.S.M: 0479/80.91.12
TVA: BE 0886.088.070
clacyp@hotmail.com

ROCHEFORT

FROMAGE BEURRE

Ets MATHOT s.p.r.l.
Route d'Achêne 6 • 5561 CELLES (Houyet)
Fromagerie : 082.22.40.83

Le Mot du Bourgmestre



ADMINISTRATION

Editorial

Echos de la majorité

Budget communal

Des nouvelles du C.C.A

TRAVAUX

Quoi de neuf sur les travaux

C.P.A.S.

Été solidaire 2010

Service mobilité

ENVIRONNEMENT

Journée ramassage déchets

Service mobilité

La Commune de Tellin entame

une lutte contre les dépôts

en bordure de voirie

P.C.D.N. 2010 – L'année du Verger

Donnez une seconde vie à

vos vêtements

La qualité de l'eau potable

dépend aussi de vous.

POLICE

Echardonnage

TOURISME - CULTURE

Bibliobus

DIVERS

TELEVIE

AGENDA

21 juillet 2010

Les balades de la MUFA

VANDALISME

**Vous nous permettrez de débiter
le présent bulletin par cette rubrique :**

CELA SUFFIT. Malgré de nombreux appels à la responsabilité de tout en chacun, des actes de vandalisme sont commis un peu partout sur l'entité. Dans certains endroits l'on atteint un maximum et notamment à l'école de RESTEIGNE et l'environnement de celle-ci en ce compris la belle plaine de jeux voisine. Triste, malheureux et coûteux !

Tout cela coûte en réparations ou nettoyages du ou des sites et ce aux frais de la communauté. Selon nos informations, les auteurs de ces méfaits sont connus. Nous ne savons pas si ces derniers sont bien conscients de ce qu'ils font mais les parents, eux le sont. Alors, Mesdames, Messieurs, à vous de « jouer ». Si les services de police interviennent comme cela leur a été demandé, des procès-verbaux seront nécessairement rédigés ce qui n'est certainement pas à recommander. A bon entendeur...

PATRIMOINE

Je me réfère encore à l'article précédent pour ce qui est des dégradations notamment aux vitraux des églises et chapelles. La restauration de ceux-ci coûte excessivement cher à la communauté.

TRAVAUX

Si l'on vous a déjà parlé des travaux à réaliser principalement en voirie il faut savoir que les réparations ont un coût certain. Vous avez lu et vu comme nous la presse télévisée, écrite ou parlée à ce sujet. Il faudra donc, dans un avenir tout proche, établir des priorités ! Les routes déjà prévues en réfection le seront bien sûr en premier. Pour les autres, des réparations provisoires, seront effectuées selon le degré de dégradations et suivant le budget que l'on pourra attribuer à ce faire. Ce qui se passe dans les autres communes ne fait pas notre affaire mais cela veut dire que pour une

fois tout le monde est sur un même pied d'égalité.

DECHETS

Faut-il baisser les bras ? Bien sûr que non ! La journée ramassage n'est plus ce qu'elle était de par la défection de celles et ceux qui pourraient y participer ! C'est bien dommage lorsque l'on se souvient du succès remporté il y a quelques années seulement (Voir articles détaillés à la rubrique « ENVIRONNEMENT »).

SECURITE

Appel est fait à tous conductrices, comme conducteurs de motos et voitures, voir encore les cyclistes. De grâce, surtout en agglomération, respectez les limitations de vitesse et, s'il y a lieu, roulez en dessous de cette limitation principalement dans les quartiers pas nécessairement en zone 30 mais où il y a des enfants qui jouent et qui peuvent à tout moment débouler sur la chaussée ! Dans ce dernier contexte, nous demandons également aux parents d'être vigilants. Merci de votre compréhension.

En ce qui concerne l'amélioration de voiries communales nous devons nous attacher à réaliser et à respecter un plan global d'aménagement. Cela ne se fait pas en un jour. Des problèmes existent dans les quatre sections de l'entité. Un plan de déplacement scolaire (PDS) a été établi et fera l'objet de travaux dès l'approbation de la tutelle et l'octroi des subsides. Ceux-ci débiteront à Resteigne.

VACANCES

Au jour de la parution du présent, nous serons au début des vacances pour ceux qui savent en prendre.

Bonne fin d'année scolaire aux étudiants.

Bonnes vacances à toutes et à tous même pour ceux qui restent fidèles à leur chez soi.

Guy JEANJOT,
Bourgmestre.

Echos de la majorité

Quelques nouvelles des conseils communaux du 23 mars et du 29 avril 2010.

Au niveau des travaux, le conseil a approuvé le décompte final relatif aux travaux d'égouttage et d'endoscopie de la rue des Cachets à Resteigne au montant de 106.172,08 € hors TVA (dont une participation communale de 29.000€) ainsi que le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché "Aménagement Etang des Moines - Lot 3 et 4 : Réfection de la digue du moine, et circuit de promenades et zone de repos (montant estimé : 97.000€, financé à 100% par la région wallonne).

Toujours au niveau des travaux, les conseillers ont approuvés le cahier spécial des charges et le montant estimé (125.000€) du marché de fournitures relatif à l'acquisition d'un tracteur et d'un bras débroussailleur pour le service voirie, ainsi que le marché relatif à l'acquisition d'une camionnette d'occasion pour l'équipe bâtiment. Enfin, pour en terminer avec les travaux, le plan triennal 2010-2012 a été entériné à l'unanimité; ce plan prévoit la construction d'une nouvelle administration communale à TELLIN pour un montant estimé de 2.495.000€ TVAC, financé au minimum à concurrence de 60% par la région wallonne.

Administration

Précisons ici que nous en sommes au tout début de la procédure et qu'il faut encore que la région wallonne accepte le plan et le montant estimatif. Pourquoi un tel investissement ? Il est évident que le bâtiment actuel n'est plus adapté à un fonctionnement optimum : manque de place pour les nouveaux services et bureaux surpeuplés, problèmes de parking, vétusté des lieux, problématique des archives,

Au niveau des finances, le conseil a approuvé la participation proposée pour la Commune de TEL-LIN dans la dotation de financement de la Zone de Police Semois-Lesse pour l'exercice 2010 au montant de 169.610,00 € (soit 70,00 € par habitant),

ainsi que l'intervention définitive 2007 au Service Régional Incendie au montant de 48.198,69 € €. Au niveau de la sécurité, la commune a décidé de participer à l'achat groupé de radars préventifs proposé par la zone de police « Semois-Lesse ». Les conseillers ont également approuvé le rapport final et le dossier de candidature relatif au plan de déplacement scolaire. Ce plan vise la sécurisation aux abords des écoles, en privilégiant notamment les modes de déplacement doux (piétons, cyclistes). Ce plan devrait se dérouler sur 5 ans (2011-2015), avec un montant annuel de 200.000€ financé à raison de 75% par la région wallonne. D'autre part, le conseil a ratifié la convention de

coopération entre la Commune et les Services de la Province, relative à l'organisation d'un achat groupé dans le cadre des télécommunications, ainsi que la convention de partenariat relative à un service de mobilité (Locomobile) entre la commune et l'association « DEFITS ».

Enfin au moment de la publication de cet article, le compte communal 2009 devrait avoir été voté par le Conseil, avec respectivement un boni de 388.775 € pour le service ordinaire et de 101.013 € pour le service extraordinaire.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Jean-Pierre MAGNETTE
1er Echevin.

Budget communal 2010

Ce budget 2010 se veut un « budget de continuité », avec, à l'ordinaire, le maintien des activités non obligatoires à leur niveau de l'année 2009, en incorporant toutefois quelques initiatives nouvelles. Nous en reparlerons plus loin.

Le budget ordinaire est présenté à équilibre à l'exercice propre et au résultat général, en limitant la reprise de provisions constituées lors des exercices précédents.

A l'extraordinaire, les ressources financières bénéficient des emprunts non réalisés lors des exercices précédents et de prélèvements sur les réserves.

Dans les paragraphes qui suivent, nous vous proposons d'abord l'analyse du budget 2010, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire, en nous limitant aux initiatives nouvelles et aux principales variations, à la hausse comme à la baisse, des ressources et charges financières.

Nous nous intéresserons ensuite à une analyse prospective des finances de notre commune et des conclusions qui en résultent.

Quelques remarques techniques avant l'analyse des chiffres :

- la comparaison des différents montants se fait par rapport au budget initial 2009
- chaque donnée chiffrée entre parenthèses reprend d'abord le montant alloué au budget initial 2009 et ensuite celui alloué au budget 2010
- pour simplifier la lecture, sauf indication contraire, les différents chiffres proposés ont comme unité l'euro et sont arrondis à l'unité

Budget Ordinaire Dépenses :

Au niveau du personnel communal, le volume de l'emploi reste pratiquement équivalent à celui

de l'année 2009; il en va de même au niveau du montant financier (1.467.289-1.475.845). Les dépenses de fonctionnement régressent quelque peu par rapport à l'exercice précédent (1.214.161-1.177.043). Par contre, ce sont les dépenses de transfert qui connaissent la plus forte progression (680.951-777.962); les principales fonctions concernées par des modifications sont l'augmentation substantielle de l'intervention CPAS (308.500-364.226), intervention qui n'avait pratiquement plus évolué depuis 2001, et l'augmentation de la contribution au déficit des hôpitaux (Vivalia et Val des Sénors) (20.000-32.000). Les dépenses de dettes sont en léger retrait (408.711-400.336).

Recettes

Les recettes de prestation (1.237.583- 1.092.974) régressent par rapport à 2009. Les principales va-

Ventilation économique des résultats budgétaires											
	Dépenses ordinaires (engagements actés aux comptes)				Budget initial	Budget final après dernière M.B.	Projections (selon tableau détaillé)				
	2006	2007	2008	2009	2010	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Personnel	1.800.533	1.229.283	1.273.525	1.467.289	1.475.845	-	1.505.362	1.535.469	1.566.179	1.597.502	1.629.452
Fonctionnement	850.467	881.491	1.011.899	1.214.162	1.177.044	-	1.200.585	1.224.596	1.249.088	1.274.070	1.299.552
Transferts	578.169	581.273	634.553	680.951	777.962	-	825.802	850.348	875.875	901.812	928.786
Dettes	448.689	455.746	480.463	408.712	400.336	-	509.967	524.557	519.577	519.238	536.277
Prélèvements Exercice	110.000	198.851	72.560	15.000	15.000	-	-	-	-	-	-
Total (exercice propre)	3.800.858	3.346.644	3.472.999	3.786.114	3.846.187	-	4.041.716	4.134.970	4.210.519	4.292.622	4.394.066
Mati Exercice	-	-	-	-	-	-	-	62.044	119.544	150.095	184.541
Exercices antérieurs	146.113	90.661	96.907	-	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements	172.447	420.000	323.940	290.000	163.653	-	-	-	-	-	-
Total générale	4.119.418	3.857.306	3.893.848	4.076.114	4.009.850	-	4.041.716	4.197.014	4.330.063	4.451.717	4.578.607
Recettes ordinaires (engagements actés aux comptes)											
	Recettes ordinaires (engagements actés aux comptes)				Budget initial	Budget final après dernière M.B.	Projections (selon tableau détaillé)				
	2006	2007	2008	2009	2010	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Prestation	1.220.028	1.395.086	1.029.211	1.237.583	1.092.974	-	1.151.394	1.184.843	1.219.487	1.255.375	1.292.560
Transferts	2.803.919	2.220.171	2.430.369	2.513.644	2.727.596	-	2.782.752	2.846.472	2.904.683	2.964.346	3.025.498
Dettes	19.745	45.864	158.248	53.867	44.907	-	45.525	46.156	48.799	47.455	48.124
Prélèvements Exercice	33.389	-	17.264	68.000	39.112	-	-	-	-	-	-
Total (exercice propre)	4.077.081	3.661.121	3.635.132	3.873.094	3.904.580	-	3.979.671	4.077.470	4.170.969	4.267.176	4.366.182
Boni Exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercices antérieurs	287.026	332.879	434.094	237.442	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements	-	170.000	-	-	163.653	-	-	-	-	-	-
Total générale	4.364.106	4.163.999	4.069.226	4.110.537	4.068.243	-	3.979.671	4.077.470	4.170.969	4.267.176	4.366.182

Administration

riations concernent les ventes de bois, source de financement vital de notre commune, qui sont en net retrait par rapport au budget 2009 (605.515-434.643) ; par contre, le produit de vente de l'eau (292.000-320.259) progresse suite à l'application du plan comptable de l'eau. Les recettes de transferts sont en nette croissance (2.513.644-2.747.113). Les principales variations concernent le fonds des communes (731.101-.764854), les recettes de taxes (1.170.597-1.324.349). Pour ces dernières, hormis l'augmentation imposée de la taxe immondices (134.000-205.000), sensée couvrir au minimum 85% des dépenses en 2010, et l'augmentation de la taxe sur les secondes résidences (105.000-132.600), les autres taux ou montants de taxation sont inchangés par rapport à 2009. Cependant, les taxes « précompte immobilier » (359.949-397.965) et « impôt des personnes physiques » (484.133-504.295) progressent. La taxe sur le raccordement aux égouts est à nouveau supprimée pour l'année 2010. Au niveau des recettes de dettes, notons la diminution des dividendes du Holding Communal (13.367-5.100). Sans la participation de notre commune à la recapitalisation du Holding (Dexia), ces dividendes auraient probablement été nuls.

Budget Extraordinaire

Le budget extraordinaire a été établi de façon exhaustive, l'expérience prouvant que tout ne pourra être réalisé en 2010. Certains projets n'ayant pas été engagés en 2009, se retrouvent dans ce budget 2010 (exemple : atelier communal, toiture maison de village, ...). De même, certaines dépenses ont été intégrées au budget par précaution (PCDR, ...), et d'autres sont liées à l'obtention de subsides qui ne seront peut-être pas accordés en 2010 (PCS, aire multisports, ...).

Le budget extraordinaire a été confectionné dans le respect des balises d'un plan de gestion, bien que notre commune ne soit plus sous tutelle CRAC. Il convient de rappeler que ces balises limitent la marge d'emprunt à 125€ par habitant (soit 2400 x 125 € = 300.000€), soit 344.607€ en indexant le montant; dans cette marge, ne sont pas compris les emprunts qui sont subsidiés par le fonds des bâtiments scolaires, ceux qui sont destinés à couvrir des investissements en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie ou ceux qui sont couverts par des recettes nouvelles (ex : eau). Les différents investissements sont financés principalement par des subventions et des emprunts, ces derniers couvrant principalement les dépenses amortissables en plus de 5 ans, ou par un prélèvement sur les réserves. (182.963€) Les recettes de dettes relatives aux nouveaux emprunts s'élèvent à 1.247.794€; en déduisant en premier lieu les emprunts liés aux travaux « URE (utilisation rationnelle de l'énergie) » (77.000€), ensuite le solde d'emprunts non utilisé au cours des exercices précédents (668.161€) et enfin les emprunts qui seront financés par des recettes nouvelles (eau : 245.000€), les recettes de dette sont en dessous du plafond de 1.411.367€.

Signalons quelques investissements innovateurs et prometteurs en matières de ressources nouvelles ou d'économies : le PCDR, les travaux en matière d'URE, ... Notons également d'autres projets relatifs à la sécurisation des voiries (Plan de déplacement scolaire, diverses rues,...).

Analyse prospective financière

Les projections financières ont été réalisées sur base des critères utilisés pour la confection des tableaux de bord des communes sous tutelle CRAC. Un pourcentage est appliqué à chaque dépense ou recette pour en déterminer l'évolution dans le futur. Certaines projections sont toutefois un peu différentes, comme par exemple : vente de bois (moyenne à euro constant sur dix ans + indexation), simulation propre pour les dépenses de dettes, ... Signalons que dans ces projections financières aucune reprise sur provisions ou fonds de réserve n'a été intégrée.

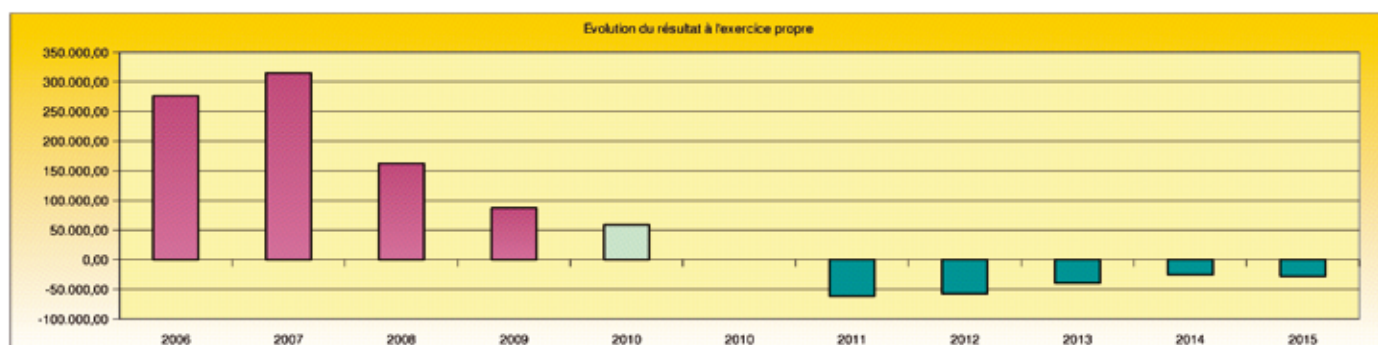
Le graphique nous montre l'évolution des résultats budgétaires ordinaires. Nous constatons ainsi qu'un déficit budgétaire apparaît à l'exercice propre dès 2011, déficit qui se prolonge tout en diminuant jusqu'en 2015. Ce résultat négatif se répercute forcément sur le résultat global.

Le déficit projeté provient de la croissance des dépenses de transferts, mais surtout des dépenses de dettes; c'est en 2011 qu'apparaissent les charges complètes des emprunts budgétés en 2010.

A l'avenir, afin d'équilibrer le budget ordinaire, il sera toujours possible de prélever sur les provisions et réserves. Il faudra aussi veiller à limiter les dépenses de transferts là où c'est possible (CPAS, Fabriques, subventions à des or-

Emprunts 2010	Autorisé	Budgétisé
Limite CRAC	344.606	849.194
Solde exercices antérieurs	668.161	
Eau	245.000	245.000
URE	77.000	77.000
Fonds Bâtiments Scolaires	76.600	76.600
Total	1.411.367	1.247.794

Exercices:	Résultats des comptes d'exercice				Budget initial	Budget après dernière M.B.	Projections (selon tableau détaillé)				
	2006	2007	2008	2009	2010	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Résultat exercice antérieur:											
Exercice propre:	276.222,47	314.476,41	162.133,40	86.980,79	58.392,31	0,00	-62.044,27	-57.499,55	-39.550,78	-25.446,48	-27.884,46
Exercices antérieurs cumul:	140.912,33	242.217,28	337.187,36	237.442,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvements	-172.446,71	-250.000,00	-323.940,00	-290.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat global:	244.688,01	306.693,69	175.380,76	34.422,17	58.392,31	0,00	-62.044,27	-119.543,83	-159.094,61	-184.541,09	-212.425,52



Administration

ganismes, ...). Il faudra surtout limiter le recours à l'emprunt (350.000€ par an par exemple) pour financer l'extraordinaire. Enfin, rappelons que le taux de réalisation du budget extraordinaire n'est jamais de 100% et que par conséquent les dépenses de dettes projetées sont certainement surévaluées dès 2011.

En conclusions, si les projections financières sont peu favorables, elles ne sont pas du tout catastrophiques.

Conclusions

A l'ordinaire, le budget est en équilibre à l'exercice propre et au résultat général. Ce résultat a pu être réalisé tout en limitant la reprise de provisions constituées lors des exercices précédents et est principalement lié au rendement des revenus des taxes. Dans ce budget, les activités de la commune sont maintenues à leur niveau de 2009.

A l'extraordinaire, le patrimoine vieillissant de notre commune, les contraintes liées aux diver-

ses législations (égouttage par exemple, normes de sécurité), les projets initiés lors des exercices précédents et les possibilités restreintes en matière de financement (emprunts, fonds de réserve) et de moyens humains limitent toujours la marge de manœuvre en matière d'investissements.

Afin d'organiser au mieux nos ressources humaines et matérielles, il serait opportun de réaliser un planning des différents investissements à l'extraordinaire, tout en restant bien conscient qu'il est difficile de prévoir quand tomberont les différentes subventions.

D'autre part, les projections financières ne sont pas catastrophiques mais montrent qu'il faudra à l'avenir maîtriser les dépenses de transferts autant que possible et rester attentif à l'évolution de la charge de dettes. Une autre piste serait d'analyser chaque activité non obligatoire en y intégrant les ressources financières mais aussi les charges de personnel et de fonctionnement; en fonction

du retour vers nos habitants, il serait ainsi possible de déterminer s'il est pertinent de maintenir l'activité.

Enfin, signalons quelques menaces ou défis pour les exercices 2010 et suivants :

- La problématique des pensions : Ajustement des taux de cotisation? Formule "pension" complémentaire pour les contractuels ?
- La réforme des services d'incendie : Implémentation en quelle année? Impact sur le financement ?
- La détérioration des finances publiques : Mesures du plan d'assainissement des finances publiques ? Politique régionale de financement des pouvoirs locaux ?

Pour le collège communal
Jean-Pierre Magnette
Échevin en charge des finances

Des nouvelles du C.C.A.(Conseil Consultatif des Aînés)

L'analyse de l'enquête organisée à l'attention des aînés de l'entité est terminée. Chaque aîné recevra prochainement celle-ci par courrier. Les membres du conseil vont maintenant s'atteler à envisager les actions à mener en regard de cette analyse.

D'autrepart, le conseil organisait, en coopération avec le plan de cohésion sociale et l'accueil extra scolaire, l'opération « Carrefours des générations » qui avait lieu le dimanche 25 avril dernier. Lors de cette fête de l'intergénérationnel étaient exposées les actions intergénérationnelles existantes sur notre commune ainsi

que des ateliers créés pour la journée. Nous avons bénéficié d'un beau soleil et quelques 200 personnes ont visité et participé aux différents ateliers tout au long de la journée. En matinée, une quarantaine de personnes ont participé aux activités à savoir, aux ballades cyclo et pédestre contée. Les ambassadeurs sont enchantés de la journée et sont pour la plupart partants pour réorganiser « Carrefours des générations » l'année prochaine.

Merci aux visiteurs et ... à l'année prochaine !

Nathalie VINCENT,
coordinatrice du CCA





■ Quoi de neuf sur les travaux ?

Qu'en est-il des chantiers en cours ?

Ecole de Resteigne

Les travaux sont terminés. Les services communaux sont maintenant à pied d'œuvre pour équiper toutes les classes de mobilier.

Travaux futurs

Les travaux de construction du futur atelier communal devraient commencer début juin.

Nouveau venu dans l'équipe.

Une nouvelle tête a fait son apparition dans l'équipe des ouvriers communaux. Suite à une épreuve de sélection, c'est Monsieur Steve LAURENT de TELLIN qui reprendra les fonctions de fontainier communal.

D'ores et déjà, nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Avis :

Précisions relatives aux plaines de jeux communales :

Comme vous l'aurez certainement remarqué, la plaine de jeux communale située à proximité du terrain de football de Tellin a été démontée, celle-ci n'étant plus conformes aux normes de sécurité en vigueur.

A ce sujet, nous vous rappelons que la plaine de jeux située à côté de l'école de Tellin est une plaine PUBLIQUE, accessible à tous et réservée aux enfants de 3 à 12 ans.

En ce qui concerne l'aire multisports de Resteigne, des dégradations ont été constatées ces derniers jours, tant au niveau des jeux que des clôtures d'enceinte.

Les modules installés sont réservés aux skate-boards et planches à roulette, pas aux VTT, mobylettes et autres motos. Nous vous rappelons également que le module de jeux qui y est installé est réservé aux enfants de 3 à 12 ans.

Pour ces deux implantations de jeux, comme pour les autres d'ailleurs, nous vous demandons encore de bien vouloir RESPECTER ces lieux ainsi que leurs abords et les maintenir propres.

Comme l'a signalé le Bourgmestre dans son éditorial, les responsables des dégradations seront poursuivis comme il se doit.

PETIT Pascal
Agent Technique en chef,



ETE SOLIDAIRE 2010 : VOUS AVEZ QUELQUES PETITS TRAVAUX A REALISER ?

Nous avons la possibilité de vous rendre ces petits services GRATUITEMENT !

COMMENT ?

Grâce au soutien de la Région Wallonne (et sous réserve de l'acceptation du projet), le cpas et la commune engagent une équipe de 8 jeunes (de 15 à 21 ans) pour la période du 16juillet au 30 juillet et du 09 au 20 août 2010

POUR FAIRE QUOI ?

Des petits travaux tels que rafraîchissement peinture, entretien d'un jardin, nettoyage d'un grenier, tonte de pelouse,...

Ces travaux doivent pouvoir être réalisés par des jeunes sur 1 ou 2 jours maximum.

ATTENTION : le matériel nécessaire à l'exécution de ces services devra être fourni par vos soins (peinture, tondeuse, matériel de nettoyage,...)

QUI PEUT BENEFICIER DE CES SERVICES ?

Priorité sera donnée aux personnes de + de 60 ans, seules, à revenus modestes, handicapés

Si vous êtes intéressés, prenez dès présent contact avec F.Vanlaere au 084/38.76.14 ou I.DORY au 084/36.66.85 pour demander notre passage et/ou d'éventuelles renseignements complémentaires.

AU PLAISIR DE VOUS RENDRE SERVICE !

Service Mobilité du CPAS de Tellin



Notre service mobilité a été inauguré ce vendredi 30 avril.

Comme vous le savez, ce service a débuté dans notre commune le 1er mars 2010.

Il est le fruit d'un partenariat entre d'une part l'ALE Titres-Services qui nous a fait don d'un véhicule, d'autre part la commune qui nous a cédé 5 points APE nous permettant de financer en partie l'engagement d'un chauffeur à temps plein et enfin le CPAS qui en assurera la gestion et le fonctionnement.

Ce service se veut complémentaire des autres moyens existants dans l'entité tellinoise, tels que le «Service Entraide de Tellin» avec qui nous travaillons déjà depuis quelques temps maintenant, mais aussi la locomobile de DEFITS, projet porté par la Région Wallonne et la Province qui couvre les 4 communes partenaires (Libin, Saint-Hubert, Tellin et Wellin).

Notre service mobilité vient donc accroître l'offre des possibilités de déplacements dans notre paysage local en vous proposant un service de proximité dans des plages horaires bien définies, puisque notre service remplit une autre mission, à

savoir un transport plus collectif pour nos services internes (déplacements des enfants de l'accueil extra-scolaire, les personnes hébergées en initiatives locales d'accueil, etc.).

Il nous reste maintenant à souhaiter une «bonne chance» ou plutôt «bonne route» à ce projet.

Chauffeur : Wendy TRICNAUX (0495/80 71 83)
Chef de projet : DORY Isabelle

La Présidente du CPAS, C. BODSON

Des informations pratiques seront diffusées régulièrement via «l'Echo de nos Clochers» afin que vous n'oubliez pas que ce service est à votre disposition pour répondre à vos problèmes de dépla-

cements. Dès à présent, nous vous signalons que l'été sera bientôt à nos portes !

Aussi, nous vous proposons quelques dates pour vous rendre aux marchés de la région, au prix forfaitaire de 10 € par personne :

- **Marché de Saint-Hubert :**
mardi 06 juillet de 9h30 à 11h30
- **Marché de Beauraing :**
mercredi 14 juillet de 9h30 à 11h30
- **Marché de Rochefort**
mardi 10 août de 9h30 à 11h30

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter pour vous inscrire auprès du service mobilité au numéro de téléphone suivant: 0495/80 71 83 (Wendy Tricnaux) ou en cas d'absence au 084/36 66 85 (Isabelle Dory).



On peut encore parler de nettoyage de printemps pour la quatorzième « Journée ramassage déchets » de ce 8 mai à TELLIN.

Un mois plus tard que d'habitude mais toujours autant de déchets pour cette journée de ramassage déchets 2010. Malgré une météo clémente, exceptionnelle en ce mois de mai, seuls 23 adultes (3 à Tellin, 3 à Bure, 6 à Grupont et 11 à Resteigne) et 12 enfants ont fait la part belle aux canettes, bouteilles en verre, plastiques et déchets divers. C'est ainsi que la collecte s'est encore une fois révéléefructueuse. Pour preuve, le tableau comparatif ci-dessous



La lassitude s'installe, comme le témoigne le nombre de participants cette année (23 contre 45 en 2009). Il y a bien sûr la sensibilisation de la population via les campagnes du SPW, l'éducation de nos enfants au sein de nos écoles mais aussi la sanction via les législations en place (Voir l'article ci-dessous).

Dans notre société, il y a des droits mais aussi des devoirs. Cette année,

	2008	2009	2010
SACS ROUGES METAUX	26	16	49
SACS VERRES VERRE	9	12	8
SACS BLEUS PLASTIQUE	20	16	24
SACS GRIS DECHETS DIVERS	31	30	80
ENCOMBRANTS METALLIQUES	0,5	0,25	-
ENCOMBRANTS BOIS	0,25	2,5	-
ENCOMBRANTS NON RECYCLABLES	3,25	1,75	-
PNEUS	11	6	14

L'image choc : cette mosaïque composée de 55 sacs de couleur !

Elle est l'œuvre du ramassage anticipé d'une seule personne, Monsieur Jules Gruslin, fidèle partenaire de cette opération, qui fait perdurer tout au long de l'année, au cours de ses promenades pédestre ou cyclo, ce coup de balai les long des chemins communaux. La Commune de Tellin le remercie chaleureusement ainsi que tous les autres bénévoles qui donnent une après midi de leur temps, voire plus, pour le cadre de vie de toute une commune !

4 PV pour dépôts de déchets illégaux ont déjà été dressés. Car toutes les filières sont prévues pour éliminer correctement les déchets. Profitons-en pour nous responsabiliser chacun et faire qu'ils n'atterrissent pas devant notre porte ou celle du voisin.

Retrouvons-nous donc plus nombreux l'année prochaine pour une nouvelle journée de ramassage.

C BASSIAUX, Eco-conseillère



A vous d'imaginer le tas que ferait, l'ensemble des sacs récoltés sur les 4 sections. Le slogan serait : « PLUS JAMAIS CA » ! Et pourtant chaque année, en partenariat avec l'AIVE, les écoles et le MET, il faut remettre le couvert !



Outillages Gruslin sprl

Matériel - Outillage de jardins et Forestiers - Remorques

HONDA

Rue de la Libération, 260 - 6927 TELLIN
Tél. 084 36 63 77 - Fax 084 36 69 77
juliengruslin@skynet.be

S.A. IEGEOIS

ENTREPRISE ISO 9001

TRAVAUX DE VOIRIE
TERRASSEMENTS
CANALISATIONS
• EGOUTS
• DISTRIBUTION D'EAU
AMENAGEMENT ABORDS
ASPHALTAGE & PAVAGE

LOCATION MATERIEL
AVEC CHAUFFEUR

BURE
084/36 60 12
084/36 62 22

La Commune de TELLIN entame une lutte contre les dépôts de tous ordres en bordure de voirie

En Wallonie, plusieurs milliers de tonnes de déchets sont jetés en rue chaque année. Le montant de la facture du ramassage de ces détritiques et du nettoyage de l'espace public s'élève à plus de 100 millions € par an, 50 millions € à charge des communes et 50 millions € à charge de la Région wallonne.

A Tellin, nous vous renvoyons à l'article consacré à la quatorzième « Journée Commune Propre 2010 » du 8 mai dernier. D'autre part, la sécurité est aussi l'apanage de la Commune et donc gare aux barolles de bois non autorisées. Application de 3 législations complémentaires.

Abandons clandestins, dépôts sauvages et incinérations illégales de déchets, déjections canines dans les rues et les parcs, mégots de cigarettes et chewing gum jonchant les rues et places publiques, bruit incommode le voisinage, défaut de permis ou de déclaration d'environnement, pollution des cours d'eau, dégradation du paysage, etc..., voilà autant d'atteintes à l'environnement qui pourrissent notre cadre de vie.

Le décret LUTGEN du 27 mai 2008 complète l'ensemble des dispositifs mis en œuvre en matière de prévention et d'éducation à l'environnement,

pour prendre de façon légale des mesures face à ces incivilités.

Eduquer et sensibiliser, réprimer et sanctionner, c'est respecter et améliorer durablement la propreté et le cadre de vie de la population.

Il est donc bon de savoir que, des amendes administratives aux peines pénales encourues, tous les délits sont réprimés de manière identique partout en Wallonie. Pour les plus petites incivilités reprises ci-dessus, vous encourez par exemple une amende allant de 50 € à 150 €.

Il est aussi important de rappeler que notre commune dispose d'un règlement redevance déchets extraordinaire dont les montants varient de 125 € à 625 € voire plus.

D'autre part, pour les dépôts de bois sans autorisation sur domaine public, le Collège communal s'appuie sur l'article 41 du règlement de police « Semois Lesse » soldé par une amende administrative de maximum 50 €.

Dans un premier temps, la commune souhaite s'atteler à faire disparaître ces dépôts de tous ordres qui jonchent les bords de ses voiries publiques.

Le Collège communal sollicite donc la collaboration de chacun afin que tout dépôt effectué sur domaine public soit retiré et acheminé suivant la filière qui lui est propre, parc à conteneur, duobac ou filière spécifique. Et s'il s'agit de barolles de bois non autorisées qu'une demande d'autorisation soit introduite auprès du Collège Communal qui l'analysera au cas par cas.

Il laisse donc deux mois à dater de la parution de ce toutes-boîtes avant d'intervenir en partenariat avec la police locale, habilitée à dresser Procès-Verbal.

Cette nouvelle stratégie a pour but de soutenir les efforts mis en place depuis 13 ans via les équipes communales mais aussi par le partenariat bénévole du PCDN visant à préserver à chacun, au sein de notre commune, le droit à un environnement sain, tel que prévu par l'article 23 § 4 de la Constitution.

Le Collège Communal.



Week End Wallonie Bienvenue : « La vie au Verger » de Resteigne.



Beau succès pour la première participation à cette manifestation, en effet, +/- 35 personnes ont parcouru le verger « AL NAWE » à Resteigne le samedi 27 mars dernier.

Accueil chaleureux par les enfants de la classe de Mme Solange qui se sont surpassés pour faire de cette journée un échange réussi.

Les semaines précédentes, ils avaient réalisé toute une série de panneaux didactiques, de nichoirs à oiseaux et insectes illustrant la biodiversité au verger. Ils avaient pour mission d'expliquer à la population présente et aux autres enfants intéressés leur propre travail. Ce qu'ils ont fait avec aisance et un véritable plaisir. Mr Tailler, préposé à la taille, s'est mis au travail en commentant son élagage et a redonné aux arbres une silhouette allégée.

Les regards se sont aussi tournés vers les films et documents que Mr Tombeur, spécialiste, entre autre, des chouettes chevêches avait mis à disposition des amateurs en faisant partager son expérience. La mise en place des nichoirs a eu lieu ce jour là avec l'aide aussi de Mr Lavis qui détaillait, à la demande, les variétés d'anciens arbres fruitiers plantées sur le site et conseillait sur la diversité des essences à utiliser lors des plantations de haies afin de maintenir les réseaux et la biodiversité.

Cette journée se déroulait aussi en partenariat avec l'ASBL « ADALIA » dans le cadre de « La semaine sans pesticide » différents produits bio de substitution étaient présentés en collaboration avec la pépinière « De Roses et d'autres ».

Et toute la journée, les montons choisis par Mr Convier, éleveur, suivant la gestion de nos pelouses calcaires se sont plu à jouer le jeu en sympathisant avec toutes les mains tendues. Le lien est ensuite rapidement fait avec le sujet suivant étant donné qu'avait lieu sur place une dégustation de jus de pomme artisanal obtenu avec nos pommes tellinoises pressées à l'école de Resteigne en 2008.

La Fête de la Pomme.

Date à retenir ! Le PCDN, en collaboration avec l'école de Resteigne et le Comité de Parents, organisent le samedi 30 octobre prochain toute la journée, sa troisième journée « Jus de pommes ».

Plusieurs animations, ateliers de dégustation, sensibilisation, vannerie, peinture..... seront présents.

Et dès 8H30, la presse ambulante CORNET sera sur place. Bar et petite restauration prévue. Dès à présent, réservez cette journée et pensez à surveiller vos pommes si vous comptez en faire presser le jus. Des informations complémentaires et conditions précises vous seront fournies ultérieurement. Prix communiqué : 0,95€/ bouteille de 75 cl.

C.BASSIAUX
Coordinatrice locale

La qualité de l'eau potable dépend aussi de vous !

Le nitrate et les pesticides sont les principales causes de la dégradation des eaux souterraines wallonnes.

Une dizaine de pesticides sont responsables de la plupart des contaminations. Ce sont tous des herbicides¹. Et les plus préoccupants sont liés à des usages non agricoles ! Notamment ceux qui sont vendus dans les grandes surfaces... et qui sont utilisés librement dans les jardins. L'étiquetage de ces produits ne met pas assez en garde l'utilisateur contre les conséquences nuisibles pour la santé et l'environnement, et les doses prescrites sont fréquemment dépassées. A votre niveau, vous pouvez contribuer à stopper cette dégradation de nos eaux souterraines en n'utilisant pas d'herbicides.

Petit truc : verser l'eau bouillante salée de votre cuisson sur les « mauvaises » herbes qui pousseraient entre les pavés, les graviers autour de votre maison. Et en laissant votre jardin un peu plus sauvage, vous contribuez à la sauvegarde de la biodiversité.



Contrat de
rivière Lesse
ASBL

Rue de Dewoin, 48 ~ 5580 Rochefort

Tél : 084/222.665

Courriel : crlesse@skynet.be

Site internet : www.contratderivierelesse.net



¹Source : Portail environnement Wallonie :
<http://environnement.wallonie.be/de/eso/atlas/index.htm>

«Etat des nappes d'eau souterraine de la Wallonie», publié par le Service Public de Wallonie en mars 2010
Plus d'infos sur : www.adalia.be

Donnez une seconde vie à vos vêtements !

Vos armoires débordent de vêtements que vous ne portez plus ? C'est le moment de faire le tri et de leur offrir une seconde vie.

Des vêtements trop petits, trop larges ou simplement plus à votre goût encombrant votre garde-robe. Déposez-les dans une des bulles à textile Terre. Vous ferez ainsi un geste triplement positif :

- **environnemental** : la réutilisation des vêtements est une manière de lutter contre le gaspillage et l'accumulation des déchets ;

- **social** : la récupération des textiles offre une insertion par le travail à des personnes peu qualifiées. Les magasins Terre permettent également à tout un chacun d'acheter des vêtements de qualité à petit prix ;

- **solidaire** : Terre soutient des projets de développement dans les pays du Sud.

Pour un don efficace, il vous suffit de veiller à la propreté des vêtements (n'oubliez pas qu'ils seront portés par d'autres personnes). Emballez vos vêtements dans un sac en plastique et portez-les à la bulle à textile. Vous pouvez également déposer de la maroquinerie, des chaussures liées par paire, de la lingerie et du linge de maison.

Par contre, il n'existe aucune possibilité de recyclage pour les vêtements déchirés, sales, mouillés, les déchets de couture, les chaussures dépareillées, les bottes en plastique, les coussins, les édredons, les chiffons et autres déchets. Jetez-les comme vos déchets ménagers.

Votre commune compte plusieurs bulles à vêtements ; pour localiser la bulle la plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.terre.be.

Plus d'infos sur le projet Terre ?

Tél : 04 240 58 58 - www.terre.be



■ POLICE : Echardonnage

Le Gouverneur de la province de Luxembourg, Monsieur B. CAPRASSE, signale que vu l'arrêté royal du 19 novembre 1987 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux, il prend l'arrêté suivant en date du 1 mars 2010.

ARRETE :

Article 1er - Tous propriétaires, locataires, occupants, personnes de droit public ou de droit privé, sui, en quelque qualité que ce soit, exercent un droit portant sur des terres de culture, des terrains vagues ou tout autre terrain en ce compris les terrains industriels sont tenus de détruire ou de faire détruire, DE MANIÈRE A EMPECHER LA FLORAI-

SON, ainsi que le développement et la dissémination des semences, les chardons nuisibles à l'agriculture et à horticulture (Cirse des champs, Cirse lancéolé, Cirse des marais, Chardon crépu) qui se trouvent sur les immeubles qu'ils possèdent ou cultivent ou dont ils ont l'usage et en tous les cas pour le 31 juillet 2010.

Article 2 - A défaut, par les intéressés, de se conformer aux dispositions de l'article précédent, il sera procédé d'office à la destruction, aux frais des contrevenants, à l'intervention de l'Agence fédérale de la sécurité de la chaîne alimentaire (A.F.S.C.A.). Les frais des opérations seront, le cas échéant, recouverts à charge du responsable par

l'administration communale.

Article 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées et punies conformément aux dispositions de la loi du 2 avril 1971 relative à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.

Article 4 - La présente ordonnance sera publiée et affichée dans toutes les communes de la province.

Concernant la commune de Tellin, les agents de quartier de la zone de police « Semois & Lesse » effectueront une surveillance particulière concernant la stricte application du présent arrêté.



Comité des fêtes de Grupont
Comité du Foyer Culturel de Bure
Comité Village fleuri
Commune de Tellin et le personnel communal
Commerçants de l'entité de Tellin
Confrérie de la Djaye
La boulangerie Denoncin
Les 3 x 20 de Tellin
Le restaurant « Col Vert » à Neupont
SPAR de TELLIN
Spar de Han-sur-Lesse
Fleuriste « Coucou fleuri »
de Han Sur Lesse
« De Roses et D'autres » de Tellin

Les artistes :

Merci à la troupe théâtrale, « Les cloches Fêlées », avec Hoscheit Nelly, Brilot Patrick, Charlier Marie-Christine, Come Virginie, Golinvaux Valérie, Dambly Joël, Honnay Michel, Debeffe Charles, Ledoux Nicolas et Rondeaux Carole pour leur remarquable prestation.

La Schola Camille Jacquemin de Forrières
Les Chahuteurs de Marche-en-Famenne
Chant d'ensemble de Marche-en-Famenne
Valentine Liégeois, pianiste

La sono de Bernard Gaspard
Giovanni NERY et son fils
(animateur Bingo)

Merci à tous les bénévoles qui nous ont aidés lors des différentes activités.
Merci aux personnes qui ont versé un don.
Merci à tous ceux que nous aurions pu oublier...

Divers

« Une pensée pour le Télévie » Entité de Tellin - 2010

Merci à vous tous qui nous avez aidés à récolter 11 100 € cette année pour le Télévie !
Depuis 9 ans que nous nous mobilisons pour aider la recherche scientifique contre le cancer et la leucémie en particulier, nous avons pu verser 140 816 € au FNRS.

Ce succès du Télévie à Tellin n'aurait jamais pu être possible sans le dévouement de nombreuses personnes et sans votre participation.

Cette année encore, nous remercions particulièrement :
« Amicale Voyages Police »
CAMP
Comité des fêtes de Resteigne
Comité des fêtes de Tellin

Encore MERCI à tous !
Le comité « Une pensée pour le Télévie »
de l'entité de Tellin





PROMO TELLIN - 21 juillet 2010

Chères villageoises, chers villageois,
Le 21 juillet approche à grand pas : vous avez déjà peut-être eu l'occasion de voir l'une ou l'autre affiche mais nous tenions à vous présenter le programme complet :

Cette année l'après-midi récréative se déroulera de 13h à 17h 30.

Sur place, les familles et enfants trouveront :
Marquis magicien et clown déambulant dans le public - Spectacle familial dès 14h
Château gonflable - Stand de création de fusée
Rafratchissements, glaces, etc...

La cour du musée étant inaccessible, le rendez-vous est donné dans la cour du château de Mr Delvoie (château rose en face du musée).

Venez nombreux ! Rires et ambiance assurés !
(Entrée gratuite jusque 17h30)

A 18h00 : sur la Place,
concert Black Powder (groupe de Tellin).

A 19h00 : concert de Mister Cover

A 21h00 : concert de Cré Tonnerre

A 22h30 : feu d'artifice

A 23h15 : concert de Abbey Road

A 01h00 : soirée open air

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour la journée et soirée du 21 juillet mais également de l'aide pour le montage le 20 et le 21 dans la matinée ainsi que pour le démontage le 22 juillet tout au matin. Les personnes désireuses de nous donner un coup de main peuvent contacter Michaël Libert au 0474/87.31.00 ou Stéphanie Collignon au 0496/05.76.58.

Le programme ainsi que d'autres renseignements sont disponibles sur notre site internet www.promo-tellin.be, n'hésitez pas à aller le consulter.

Les préventes sont disponibles au café de la Jeunesse à Tellin pour ceux qui le souhaitent.

En espérant vous voir nombreux le 21 juillet, nous souhaitons d'ores et déjà de bonnes vacances à tout le monde.

Le Comité Promo Tellin.

Les balades de la MUFA : À la découverte de notre patrimoine

Juillet et août sont des mois particulièrement propices à la promenade et à la découverte de la région. La Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne, vous propose cet été 2010, une balade détente dans le village pour y découvrir le patrimoine (habitat traditionnel, petit patrimoine populaire wallon, monuments classés, points de vue,...), les caractéristiques de la région agro-géographique visitée (Famenne), comprendre les paysages et leur évolution. Ce sera aussi l'occasion d'échanges sur les questions de la sauvegarde du patrimoine et des lieux de vie, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Le tout dans un climat de convivialité.

Où et quand : Le mercredi 14 juillet : Resteigne (commune de Tellin)

Trajet : Environ 4-5km, durée plus ou moins 3h.
Horaire : 13h30 – 17h

RDV à 13h30 près de l'église de Resteigne
Public : Toute personne intéressée qui souhaite passer une après-midi détente tout en découvrant sa région.

Renseignements : MUFA,
rue de l'ancienne poste, 24 - 6900 Marloie
084/45 68 60 - www.mufa.be
mail : contact@mufa.be

DATE A RETENIR

Marche gourmande le 19 septembre 2010
par le Comité des parents de Bure
au Départ de Bure.

Promenade pédestre : «Sur les pas de l'ermite» 22/08/2010 à 14 h Resteigne (Tellin)

Description : Promenade facile de +/- 2h sur les traces de l'ermite de Resteigne Edmond d'Hoffschmidt. RDV devant le château.

Lieu : Château de Resteigne
Rue de la Carrière, 146
6927 Resteigne



LIBERT

s.p.r.l.
Assureurs-Conseils
Prêts & Placements

OCA : A-cB 13.999

Rue de la Libération, 64 - 6927 TELLIN
Tél. : 084/36 61 43 - Fax : 084/36 70 03



Esthéticienne
Pédicure médicale
Solarium

SUR RENDEZ-VOUS
0473 61 31 52
084 36 65 06

Sylvia JACQUES
rue du Point d'Arret, 7
6953 LESTERNY



Gilles S.P.R.L.

www.toutfaire.be/gilles/

Rue de l'Abattoir, 28 • 5580 ROCHEFORT
Tél. : 084/244.901 • Fax : 084/ 21 25 71
e-mail : info@gilles-rochefort.be

COMBUROCHE s.a.



**VOTRE EXPERT
CHALEUR**

TAGNON B.

MENUISERIE



Grand rue, 16
6927 RESTEIGNE

Téléphone : 084/38 71 37

MOBILE : 0496/78 73 58

menuiserie.tagnon@skynet.be



DELVENNE Frères

Tailleur de pierre - Marbrier
Pierres - marbres - granits
pour le bâtiment - caveaux , monuments

Rue de bouges 49
6927 RESTEIGNE
Tel : 084/38.84.00

www.marbreriedelvenne.be

CENTRE ESSO ARDENNES

WARIN

STATION SERVICE • ESSENCE • PETROLE • MAZOUT • HUILE • GAZ • CITERNES



Ets WARIN

Graide (station) 061/511026

****SERVICE-QUALITE-QUANTITE****

*MAZOUT QUALITE ESSO

*MAZOUT HIVER -20°

*ESSO Mobil LUBRIFIANTS



*PAIEMENTS ECHELONNES

Répartissez votre budget

chauffage sur 12 mois

SANS FRAIS NI INTERETS

*RAVITAILLEMENT AUTOMATIQUE

VOTRE EXPERT CHALEUR



Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition rue St-Roch 59 - Fosses-la-Ville

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous au

071/ 74 01 37 ou faxez au 071/ 71 15 76 ou info@regifo.be www.regifo.be

Votre conseiller en communication, Mr Alain Harzée se fera un plaisir de vous rencontrer. Tél. : 0475/33 60 35

LA PLUS GRANDE BASE AVENTURE LEGALEMENT AUTORISEE EN BELGIQUE

Eco karting
10 €/8'

Sans bruit
Sans pollution

UNIQUE EN BELGIQUE

DURBUY GREEN Adventure

ECO FAMILY PARK

L'AVENTURE A DEUX PAS DE CHEZ VOUS

12€^{pers} Laser game

à p. de 14€^{pers} Descente de l'Ourthe

NEW 10€^{pers} Waterballs

25€^{pers} Parcours Challenger

5€^{kg}

Rue de Rome.1 - B - 6940 Durbuy - +32 (0)86 21 28 15
PROMOS & LAST MINUTE : WWW.DURBUYADVENTURE.BE

Ateliers-PUB.BE

CHASSES AU...
DROPPING DE NUIT TIR ESCALADE RAPPEL TREKKING SPELEO

Pliage, cintrage, tournage, fraisage
Soudure : Alu-Acier-Inox
Oxycoupage - Poinçonnage -
Distributeur : Boulonnerie, Acier
Articles déco



Mont du Carillon, 45 - B-6927 TELLIN (Atelier)
Rue de Rochefort, 58 - B-6927 TELLIN (Siège social)
Tél./Fax.: 084 31 59 19 - Gsm : 0476 61 83 97

GB



Votre supermarché
à
WELLIN

HORAIRE : de 8h30 à 19h
du lundi au samedi
Les dimanches et jours fériés
de 9h à 12h

tél : 084/38 92 96
fax : 084/38 92 97

ACTION FIDÉLITÉ À DÉCOUVRIR:



**Le spécialiste des produits frais
dans votre région**

Découvrez aussi nos rayons
Textile : hommes, dames et enfants
Jouets, ménage, DVD - CD - JEUX VIDEO

Rue de la Station, 32 - 6920 WELLIN